

1990 et
500

Kraut

AVIS

CONSIGNE DES BAGAGES

*Ne laissez pas vos bagages
en consigne plus longtemps
qu'il n'est nécessaire.*

■
A partir du 1^{er} **JUILLET**
les droits de dépôt sont
augmentés.

Mais, pour les bagages
enregistrés, la première
journée de consigne est

GRATUITE



1500 ex.

VOICI LES NOUVELLES VALIDITÉS DES BILLETS D'ALLER ET RETOUR

◆
Pour un parcours simple

jusqu'à 50 kilomètres :	6 JOURS
de 51 à 100 kilomètres :	10 JOURS
de 101 à 400 kilomètres :	20 JOURS
de 401 à 600 kilomètres :	30 JOURS
au-dessus de 600 kilomètres :	40 JOURS

(Jour de départ, dimanches et fêtes compris)

De plus, si le dernier jour de la validité est un samedi ou une veille de fête, la validité du billet est prolongée d'**UN JOUR**

Pour la **BANLIEUE DE PARIS** la validité
des billets d'aller et retour reste de
2 JOURS

VOYEZ L'AFFICHE SPÉCIALE

**PRENEZ UN BILLET D'ALLER ET RETOUR
VOUS ÉVITEREZ UNE ATTENTE AU GUICHET
ET VOUS SIMPLIFIerez NOTRE TACHE**

Aidez-nous à assurer un service difficile



Merci

Publicité S.N.C.F. n° 3 (7442)
R. C. Seine 276.448 B — Printed in France

C. 1972 — MAULDE ET RENOÜ — PARIS

VOICI
LES NOUVELLES VALIDITÉS
DES BILLETS
D'ALLER ET RETOUR

◆
Pour un parcours simple

jusqu'à 50 kilomètres :	6 JOURS
de 51 à 100 kilomètres :	10 JOURS
de 101 à 400 kilomètres :	20 JOURS
de 401 à 600 kilomètres :	30 JOURS
au-dessus de 600 kilomètres :	40 JOURS

(Jour de départ, dimanches et fêtes compris)

De plus, si le dernier jour de la validité est un samedi ou une veille de fête, la validité du billet est prolongée d'**UN JOUR**

◆
**PRENEZ UN BILLET D'ALLER ET RETOUR
VOUS ÉVITEREZ UNE ATTENTE AU GUICHET
ET VOUS SIMPLIFIerez NOTRE TACHE**

Aidez-nous à assurer un service difficile



Publicité S.N.C.F. n° 3 (7642)
R. C. Seine 276.448 B — Printed in France

Merci

© 1972 — MAUDÉ ET RENOU — PARIS

S.N.C.F.

NOUS N'AVONS PAS ASSEZ DE WAGONS
POUR SATISFAIRE A TOUTES LES DEMANDES

Aussi
la situation a-t-elle contraint les
Pouvoirs Publics à décider :

1 LA RÉDUCTION DES DÉLAIS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

◆ Ces délais sont maintenant — en GV comme en PV — d'une DEMI-JOURNÉE

Par exemple, un wagon mis à votre disposition avant 14 heures doit être libéré avant la fin de la soirée.

Si le wagon est mis à votre disposition après 14 heures, le déchargement doit être terminé le lendemain avant midi.

◆ En cas de retard dans le chargement ou le déchargement, vous réglerez des frais de stationnement :

125 fr. en GV	100 fr. en PV
par wagon et par	par wagon et par
demi-journée de retard	demi-journée de retard

2 L'EXTENSION DES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES GARES

◆ Les gares sont ouvertes TOUS LES JOURS :

de 7 heures à 12 heures
de 14 heures à 19 heures

◆ Vous avez, comme par le passé, l'OBLIGATION de charger et de décharger les wagons même les DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS

3 L'ATTRIBUTION DE PRIMES

◆ Aux expéditeurs ou destinataires qui gagneront sur les délais imposés :

a) pour le chargement ou le déchargement DES WAGONS P. V. :

— les dimanches et les jours fériés ;
— les veilles de ces jours dans la soirée.

b) les autres jours de la semaine pour le DÉCHARGEMENT SEULEMENT DES WAGONS P. V.

Par exemple, si vous terminez à 19 heures le déchargement d'un wagon dont l'arrivée vous aura été annoncée le même jour après 12 heures.

4 DIVERSES MESURES

Notamment :

◆ A. — L'obligation de verser des droits pour toute DEMANDE D'ANNULATION de matériel :

125 OU 250 fr. | 100 OU 200 fr.
PAR WAGON GV | PAR WAGON PV

◆ B. — L'interdiction des RÉEXPÉDITIONS.

300.000 +
25.000

RÉTRIBUTION DES LIVREURS

- ◆ Sur demande de la clientèle, les colis de 50 kg au plus doivent être montés aux étages ou descendus en cave. *Dans ce cas, le livreur ne peut demander plus que les prix du barème suivant:*
Par colis d'au plus 20 kg : 0 f. 50 par étage, avec minimum de 1 f. 50
Par colis de 20 à 50 kg : 1 f. 00 par étage, avec minimum de 3 f. 00
- ◆ La montée aux étages ou la descente en cave des colis de plus de 50 kg ne peut être exigée; elle est traitée de gré à gré avec le livreur. *Dans ce cas, les taux suivants peuvent être considérés comme normaux:*
Par colis d'au plus 75 kg : 1 f. 50 par étage, avec minimum de 4 f. 00
Par colis de 75 à 100 kg : 2 f. 00 par étage, avec minimum de 6 f. 00

Chaque livreur a reçu un tableau de ces rétributions, qu'il est tenu de présenter à toute demande du destinataire.

Oct. 1942

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

POUR
VOS EXPÉDITIONS FAMILIALES DE
POMMES DE TERRE

La Société Nationale des Chemins de fer Français vous fait quatre recommandations importantes :

AUCUNE AUTRE DENRÉE ne peut être comprise dans l'expédition, *sauf toutefois les légumes secs à la condition expresse que ceux-ci soient accompagnés de l'autorisation de transport nécessaire pour leur envoi.*

**TOUS LES ENVOIS
EN GRANDE OU EN PETITE VITESSE**

(autres que ceux par wagons complets) ainsi que les expéditions effectuées au "Tarif des Petits Colis" (envois d'un poids inférieur ou égal à 50 kilos), doivent être faits uniquement **EN PORT PAYÉ, SANS REMBOURSEMENT NI DÉBOURS.**

DANS LES LOCALITÉS OU EXISTE UN SERVICE DE CAMIONNAGE, les envois sont obligatoirement LIVRABLES A DOMICILE.

SOIGNEZ L'ÉTIQUETAGE

- ◆ une étiquette très solide, en toile si possible et cousue sur chaque sac. Employez de l'encre indélébile, écrivez très lisiblement et, pour Paris, n'oubliez pas le numéro de l'Arrondissement.
- ◆ une deuxième étiquette en carton au en papier placée à l'intérieur du sac et portant les mêmes indications.



CALENDRIER DES ÉPOQUES D'EXPÉDITION DES FRUITS ET LÉGUMES

PROVENANCES
MÉTROPOLITAINES
COLONIALES
ÉTRANGÈRES

SOCIÉTÉ
NATIONALE DES



CHEMINS DE FER
FRANÇAIS

LÉGUMES

LAON, MERVILLE, SAINT-OMER, STRASBOURG, Armentières,
Baillieu, Gravelines,
BORDEAUX, MARSEILLE, PORT-VENDRES.

Le Temple, Clairac, Miramont, Sainte-Livrade.
ORLÉANS,
BORDEAUX, MARSEILLE, PORT-VENDRES, SÉTE.
CERBERE,
BORDEAUX, MARSEILLE, SÉTE.

PIMENTS ET POIVRONS

Région d'Oriéans
Afrique du Nord
Espagne (régions de Llobregat, de Mataro,
de Valence).
îles Canaries

